

LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME de LE MAISNIL

La révision générale du PLU de la commune de Le Maisnil a été lancée par délibération en date du 17 novembre 2016.

Cette révision se fait avec les services de la MEL et nous vous donnons différentes explications sur le planning des travaux qui mèneront à l'approbation du PLU en 2020. Cette révision se fait parallèlement dans les 4 autres communes de l'ex-Communauté de Communes de Weppes : Aubers, Bois-Grenier, Fromelles et Radinghem-en-Weppes.

juillet 2018 : éléments du diagnostic sur le portrait du territoire

octobre 2018 : présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) avec un débat organisé lors du Conseil Métropolitain du 19 octobre 2018. Chacune des 90 communes formant la MEL devra débattre et se prononcer sur le PADD de notre commune.

de novembre 2018 à avril 2019 : nous travaillerons sur le zonage, les règlements propres à chacune des zones et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Avril 2019 : Arrêt de projet du PLU

d'avril 2019 à décembre 2019 : consultation administrative et enquête publique

février 2020 : approbation du PLU

Les orientations générales du PADD comportent 4 thèmes principaux qui s'inscrivent dans la logique du PADD du PLUI 2(de la MEL) :

Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole : cet axe s'exprime sur l'identité des 5 communes au sein de la MEL. Il est ainsi question d'attractivité résidentielle, de paysage et patrimoine, de tourisme et d'agriculture.

Une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien : Il est ici question d'habitat, d'économie, de commerces et services, d'équipements et de mobilité.

Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental : cet axe met en avant les enjeux de biodiversité, les risques naturels et technologiques, et les enjeux énergie-climat.

Un aménagement du territoire sobre et performant : le dernier axe cible principalement les enjeux de maîtrise de la consommation d'espace et de limitation de l'étalement urbain, un sujet très important sur les Weppes, qui doit être réfléchi dans le cadre du SCoT et des obligations réglementaires.

Les zonages et leur règlement seront adaptés à ce qui existe dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI2) de la MEL.

Une fois arrêté en avril 2019, le projet de PLU sera accessible à tous. Il sera alors soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (Chambre d'Agriculture, Etat, etc.), et des 90 communes de la MEL. Il fera ensuite l'objet d'une enquête publique qui se tiendra au 2^{ème} semestre 2019.

Vous avez la possibilité de suivre la révision du PLU de Le Maisnil, et de consulter les documents la concernant sur le site de la MEL, accessible depuis le site de la commune. N'hésitez pas à vous exprimer en amont de l'arrêt de projet via le registre papier mis à votre disposition en commune, ou via l'adresse mail dédiée au projet: revisionplu5weppes@lillemetropole.fr, et lors de la prochaine réunion publique qui se tiendra début 2019.

Nous comptons sur votre participation afin de prévoir, ensemble, le devenir de notre village, son développement, ses aménagements, son cadre de vie. Vos avis seront pris en compte et étudiés par le service d'urbanisme de la MEL et par la Municipalité.

D'avance, nous vous remercions pour votre participation active, pour le bien de notre village.

Michel Borrewater